Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260420-CC_2026_104-DE

Délibération n° 2026.104

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 20 avril 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Avril Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Rosi BORDET – Michel BRARD – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît DU PORTAL – Franck ESNAULT – Gilbert FESSELIER – Magali FONTAINE – Alain FORÊT – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Aline LE BOUEDEC – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Marie-Laure NOEL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Thérèse STOHELLOU – Sylvain THOMAS – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX
François BOUVATTIER a donné pouvoir à Amélie GARNIER

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	53
Pouvoirs :	2
Votants :	55

Date de la convocation : 14 avril 2026

Date d'Affichage : 21 avril 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient excusés : Aldwin SOLLIER, François BOUVATTIER, Elsa LAFAYE, Claire GUINAUDEAU, Pascal DALLE, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Mattéo GENAR est désigné secrétaire de séance

2026-104 - Administration Générale - Détermination des modalités de dépôt de listes pour l'élection de la Commission de délégation de Service Public

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260420-CC_2026_104-DE

Fougères Agglomération **2026.104**

2026-104 - Administration Générale - Détermination des modalités de dépôt de listes pour l'élection de la Commission de délégation de Service Public

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu plus spécifiquement l'article L. 1411-5 du CGCT disposant que les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics peuvent confier la gestion d'un service public dont ils ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L. 1121-3 du Code de la commande publique préparée, passée et exécutée conformément à la troisième partie de ce code,

A l'occasion de la nouvelle mandature, il convient de procéder à l'élection de la Commission de Délégations de Service Public (CDSP).

- **Compétence de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :**

- Analyser les dossiers de candidature et constitution de la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

- Emettre un avis à l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public et organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique.

- Saisir l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise en lui transmettant le rapport de la commission relatif notamment à la liste des entreprises admises à présenter une offre et relatif à l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.

- Emettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% de tout contrat de délégation de service public.

- **Composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :**

La commission est composée comme suit :

- De membres obligatoires avec voix délibérative : le Président, et cinq membres titulaires et autant de membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- De membres sur invitation du président avec voix consultative : le comptable de l'établissement public de coopération intercommunale et un représentant chargé de la concurrence (facultatif).

- De membres pouvant participer sur désignation du Président avec voix consultative : des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

- De membres à voix consultative en fonction de la nature et la complexité du contrat de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260420-CC_2026_104-DE

Fougères Agglomération **2026.104**

- **Désignation des membres élus de la CDSP :**

Le Conseil communautaire doit élire, en son sein, **cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants.**

Pour la désignation de ces membres élus, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer au préalable les conditions de dépôt de listes.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

- **Conditions de dépôt des listes :**

Il est proposé de fixer les conditions de dépôt des listes dans un premier temps, en vue de l'élection des membres de la Commission de délégations de service public qui interviendra à l'occasion du prochain conseil communautaire.

Ainsi, les listes de candidats avec numéro de téléphone et adresse personnelle (postale et électronique) devront être déposées, par courriel, auprès du service des assemblées de Fougères Agglomération, à l'adresse assemblees@fougeres-agglo.bzh, avant le **27 avril 2026, à 12h00**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ARRETER** les conditions de dépôt des listes en vue de la désignation des membres à voix délibérative de la Commission de délégations de service public ainsi qu'il suit : les listes de candidats avec numéro de téléphone et adresse personnelle (postale et électronique) devront être déposées, par courriel, auprès du service des assemblées de Fougères Agglomération, à l'adresse assemblees@fougeres-agglo.bzh , avant le **27 avril 2026, à 12h00**.

Fait et délibéré en séance le 20/04/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET